

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE RUE DES  
COUDOUNNIERS**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise CIRCET pour occuper la voirie afin d'effectuer une remise en conformité d'un PBO souterraine intervention sur chambre

**ARRETE**

**Art 1:** L'entreprise CIRCET est autorisée à occuper la voirie rue des Coudounniers.

**Art 2 :** La présente autorisation est délivrée à partir du **lundi 09 janvier 2023 pour une durée de 30 jours.**

**Art 3:** Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnau de Guers le 02 janvier 2023

Le Maire



Didier MICHEL